

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2018

EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par

Mme Descamps, M. Guy Bricout, M. Demilly, M. Dunoyer, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 2**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les lycéens participent, durant l'année scolaire, à une demi-journée en immersion au sein d'une association de leur choix, en tant que bénévoles. L'élève est alors placé sous la responsabilité d'un dirigeant de l'association qui le fait participer aux activités pour le sensibiliser à l'engagement associatif. Les modalités d'application du présent alinéa sont fixées par décret. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présente proposition de loi cherche, de façon très louable, à sensibiliser les jeunes à l'engagement associatif, particulièrement en milieu scolaire. Pour la plupart, ils fréquentent déjà de près ou de loin des associations (clubs sportifs, associations culturelles ou citoyennes, etc.) auxquelles ils sont familiarisés sans connaître cependant les tenants et aboutissants de l'implication associative.

La mesure proposée permet de leur fournir une véritable expérience, d'une demi-journée au moins, auprès d'une association qui les intéresse, afin de concrétiser les enjeux inhérents au maintien et au fonctionnement d'une association. Cette demi-journée, qui vaudrait plusieurs heures de cours, compléterait de façon très efficace le travail qui pourrait être effectué en classe.